

COMMUNE de PRESEAU

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 Mars 2022

Le Vingt-huit Mars Deux Mil Vingt Deux, le Conseil Municipal, dûment convoqué le Vingt-trois Mars Deux Mil Vingt Deux, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h36.

PRESENTS : Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Stéphan CHOJEAN, Anne-Flore DESAINT, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Patrice NOEL, Jean Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Didier CAVROIS, Audrey DELVALLEE, Paul LAMAND, Marlène SAINT AUBERT, Johan HAUDRECHY

PROCURATION : De Fabienne SARRUT à Patrice NOEL
Jean-Pierre SPYCHALA à Sandrine FRANÇOIS-LAGNY

ABSENTS EXCUSES : Michel ROYER, Jean-Marc RICHARD, Marine HOGIE

ABSENTS : Éric CHEVALIER

Monsieur Stéphan CHOJEAN a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

↳ Demande de subvention ADVB (Département) pour la rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes de la rue Delbove.

↳ Renouvellement LTI

↳ Convention AFAC – Commune de Préseau

↳ Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau entre la CAVM et 16 communes membres

↳ Adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « téléphonie filaire »

↳ Adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « téléphonie mobile »

↳ Adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « raccordement et accès Internet »

↳ Résultats du Concours des Maisons illuminées et attribution des récompenses aux lauréats

↳ QUESTIONS DIVERSES



Demande de subvention ADVB (Département) pour la rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes de la rue Armand Delbove

Madame le Maire explique que la présente demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) concerne la rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes rue Armand Delbove évoquée à plusieurs reprises lors de précédents conseils municipaux.

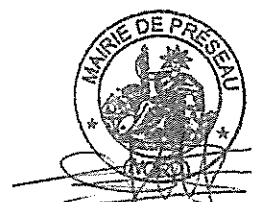
La rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes rue Delbove consistera dans :

- le changement de la chaudière actuelle et des aérothermes par une pompe à chaleur et une chaudière à compensation associées à une ventilation double flux,
- le remplacement des fenêtres présentant en l'état actuel des ponts thermiques,
- l'isolation de l'extérieur par un bardage en bois et en fibre de cellulose minéralisée (HQE) avec laine de roche entre la façade et le bardage,
- la protection de l'accès de la porte de secours par un atrium,
- Le remplacement de la toiture fibrociment éternit par un bac acier double de laine de roche,
- le remplacement des appareils d'éclairage extérieurs et intérieurs par des Leds moins énergivores,
- l'isolation intérieure avec des plaques de plâtre anti-feu, enduits puis peints,
- l'installation d'un mur mobile isolant et résistant au feu pour séparer thermiquement en deux parties la salle de 500m² lors de réunions plus restreintes.

La Salle des Fêtes, d'une capacité d'accueil de 500 personnes et d'une superficie de 711,5m², comprend un couloir d'entrée avec son vestiaire, un bloc sanitaire, un grand hall, un espace bar, une cuisine, deux réserves, une salle de réunion de 40m², une grande salle de réception de 460m², une salle de stockage donnant sur la grande salle, un espace scénique et sa salle de coulisses, une chaufferie accessible de l'extérieur du bâtiment.

C'est une salle communale et multifonctionnelle puisqu'elle accueille:

- quotidiennement, 140 convives enfants lors de la restauration scolaire du Groupe scolaire Jules Verne,
- à chacune des vacances, les enfants et les ados de l'Accueil de Loisirs (activités et restauration),
- les élèves de l'école de musique municipale,
- les activités et manifestations associatives (groupe de danse des Amazones, groupe de Zumba de Move Your Body, Harmonie, Association des Parents d'élèves...), les événements de la Commune (Vœux, Premier Mai, réunions publiques, conseils municipaux délocalisés, Repas des Aînés, ateliers de la Semaine bleue, ...),
- les événements des écoles (Noël, Fête de fin d'année, théâtre, auditions de l'école de musique...),
- des manifestations familiales de particuliers lors des locations le weekend.



Construit en 1982, cet ERP est vieillissant. Un bilan thermique a été effectué le classant en E sur les échelles de A à G des niveaux d'isolation, de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre.

Sa rénovation consisterait à atteindre un niveau A ou B pour la consommation et la déperdition énergétique ainsi que pour l'empreinte carbone.

La Commune a sollicité la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (article L2334-33 du *CGCT*) puisque la rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes de Préseau de la rue Delbove appartient à l'une des catégories d'opérations définies par la commission d'élus réunie le 8 novembre 2021, à savoir : «Travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques » subventionnable à hauteur de 20 à 45%. Par un courrier du 11 mars 2022, les services de l'Etat ont informé la Commune de Préseau qu'« au regard de l'enveloppe budgétaire qui [leur] sont alloués, il n'a pas été possible de retenir cette opération » (sic).

Le Département sera donc sollicité à hauteur de 40% dans le cadre de l'Appel à Projet ADVB.

L'enveloppe FSIC (le reliquat du mandat 2014-2020 et la nouvelle enveloppe du mandat 2020-2026) et le Fonds Energie de la CAVM seront mobilisés.

L'opération inclut des travaux permettant d'atteindre une performance climatique élevée du bâtiment concerné et de réduire son impact carbone grâce à une rénovation thermique dont l'objectif est de diminuer sa consommation énergétique de base d'au moins 30%, tel que le BONUS NORD DURABLE l'exige.

Le plafond du cumul des subventions publiques est fixé à 80% du montant de la dépense subventionnable.

DEPENSES	RECETTES
Montant HT de la dépense subventionnable : 612 189.37 €	Subvention du Département (ADVB) 40% : 244 875.75€ Subvention CAVM (FSIC et Fonds ENERGIE) : 153 047.35€ (138 707.42€ + 14 339.93€)
	FCTVA : 120 508.25€
	Autofinancement : 216 195.90€
Montant total TTC des Dépenses : 734 627.25€	Montant total des Recettes : 734 627.25€



Maximum des subventions légalement mobilisable (80% du HT / hors FCTVA) : 489 751.50 €
Subventions demandées : 397 923.10 €

Le coût du projet en euros TTC est de 734 627.25€

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphan CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT entérine le projet de rénovation thermique et énergétique de la Salle des Fêtes de Préseau, le financement, la demande de ADVB et sa prévision en opération d'investissement au Budget primitif 2022. De même, le Conseil entérine sur le même exposé et le même plan de financement la demande de FSIC et du Fonds ENERGIE.

Renouvellement de la LTI

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux d'investissement de la Commune, et dans l'attente du versement des subventions, la Commune doit faire appel à une ligne de trésorerie.

Il est alors proposé au Conseil Municipal :

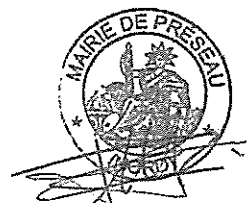
- d'ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France une Ligne de Trésorerie Interactive à hauteur de 200 000 euros pour une durée d'un an maximum au taux d'intérêt suivant €STR(-0.575 +marge de 0.90%)
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents et à procéder ultérieurement sans autres délibérations aux tirages et remboursements de fonds prévus dans le contrat et à recevoir tout pouvoir à cet effet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Voix autorise Madame le Maire à ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France une Ligne de Trésorerie Interactive à hauteur de 200 000 euros pour une durée d'un an maximum au taux d'intérêt suivant €STR(-0.575 +marge de 0.90%), à signer le contrat et tous les documents afférents et à procéder ultérieurement sans autres délibérations aux tirages et remboursements de fonds prévus dans le contrat et à recevoir tout pouvoir à cet effet soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphan CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT.

Convention AFAC – Commune de Préseau

Depuis plusieurs années, l'Assistance Fourrière Animalière aux Communes (AFAC) est chargée de capturer, de transporter, et de recueillir des chats et des chiens en état de divagation et/ou dangereux repérés sur le territoire présellois, et ce conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment :

- les articles L2212-1 et L.2212-2 du CGCT habilitant les maires à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux en état de divagation ;



- les articles L.211-21 du *Code Rural*/selon lequel les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats en ordonnant notamment que ceux-ci soient conduits à la fourrière.

La convention précédente avait une durée de trois ans (votée le 02 avril 2019) et était renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne pût excéder 5 ans. Il s'agit donc :

- de prolonger la convention avec l'AFAC de Marly ayant pour objet la gestion des animaux errants sur la Commune de Préseau
- et de valider la révision du coût passant de 0,649 € à 0,815 € HT.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphane CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT vote pour la prolongation de la convention avec AFAC de Marly et valide la révision du coût passant de 0,649€ à 0,815€ HT.

Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau entre la CAVM et 16 communes membres.

Dans le cadre du schéma de mutualisation de la CAVM, l'axe 15 « mettre en œuvre des groupements de commandes » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et communauté d'agglomération.

Un premier groupement de commandes a été créé entre la CAVM et 16 communes membres dont Préseau, groupement régi par sa convention constitutive du 03 mars 2017. Le marché alloti (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau) conclu dans le cadre de ce groupement s'est terminé le 31 décembre 2020. Le bilan ne paraissant pas probant tant au niveau du nombre de références proposées que des prix obtenus dans le cadre du groupement, Valenciennes Métropole souhaite le dissoudre.

Conformément à l'article 08 de la convention constitutive du groupement liant les 17 membres, le groupement peut être dissout à la majorité qualifiée de ses membres. Il appartient à chaque commune membre de se positionner.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphane CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT approuve la dissolution de groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau entre la CAVM et la Commune de Préseau



Adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « téléphonie filaire »

Madame le Maire donne la parole à Madame Audrey DELVALLEE, conseillère au process de service public.

La Commune est abonnée chez l'opérateur Orange mais n'étant plus engagée, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de la CAVM relatif à la téléphonie filaire.

Le projet de schéma de mutualisation portant un nouvel élan territoriale a été adopté par Valenciennes Métropole lors de sa séance communautaire du 11 décembre 2015, puis par délibération concordante par l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans ce cadre, Valenciennes Métropole a donc proposé en 2018 aux communes d'adhérer, si elles le souhaitent aux groupements de commandes relatifs aux télécommunications suivant :

- téléphonie filaire
- téléphonie mobile
- raccordement et accès internet

Le marché de groupement prenant fin en aout 2022, Valenciennes Métropole propose aux communes n'ayant pas participé aux groupements et qui souhaitent désormais y adhérer de délibérer sur cette adhésion.

Etant donné les tarifs élevés pratiqués actuellement par les différents opérateurs, les économies potentielles devraient être intéressantes financièrement pour la Commune, les dispositions techniques proposées seront également plus variées que celles à dispositions actuellement.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement les suivants:

- simplifier les démarches administratives de la Commune,
- s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur,
- l'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché),
- la recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume,
- un accompagnement technique plus important.

Cette adhésion permettra donc à la Commune d'obtenir un service de conseil technique par la CAVM ainsi qu'une baisse des coûts.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphane CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif aux télécommunications et la convention constitutive téléphonie filaire.

Adhésion au groupement de commandes relatif aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « téléphonie mobile »

Madame le Maire donne à nouveau la parole à Madame Audrey DELVALLEE, Conseillère au process de service public.



La Commune dispose actuellement d'un seul abonnement téléphonie mobile pour les services techniques, qui se trouve également chez l'opérateur Orange mais n'étant plus engagée, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes avec la CAVM relatif à la téléphonie mobile.

Les objectifs de ce groupement seront aussi principalement les suivants :

- simplifier les démarches administratives de la Commune
- s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur,
- l'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché)
- la recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume,
- un accompagnement technique plus important.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphan CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT approuve l'adhésion au groupement de commandes relatif aux télécommunications et la convention constitutive téléphonie mobile.

Adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « raccordement et accès internet »

Madame DELVALLEE explique que la mairie n'est toujours pas raccordée à la fibre, ce qui pose beaucoup de problèmes techniques aux agents. Valenciennes Métropole propose également aux communes d'adhérer, si elles le souhaitent au groupement de commandes « raccordement et accès internet ».

Comme pour les groupements de commandes « téléphonie filaire » et « téléphonie mobile », les objectifs de ce groupement seront principalement les suivants:

- simplifier les démarches administratives de la Commune
- s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur,
- l'adaptation des solutions proposées aux usages et à leurs évolutions (adaptation des technologies à l'usage, évolutivité des solutions tout au long de la vie du marché)
- la recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume,
- un accompagnement technique plus important.

De plus, 50% du coût pour le branchement à la fibre seront pris en charge par la CAVM.

Le Conseil à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphan CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME, Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT approuve l'adhésion au groupement de commandes relatifs aux télécommunications et approbation de la convention constitutive : « raccordement et accès internet »



Résultats et prix du Concours des maisons illuminées

Pour ce point à l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à Madame CHARLES, Conseillère déléguée à l'événementiel qui présente la délibération suivante.

Cette année, une flambée de participants qui ont plus que doublé par rapport aux années précédentes. Voici la liste des lauréats du Concours des Maisons illuminées et des récompenses attribuées sous forme de bons d'achat à Jardiland pour un total de 860 €.

1^{er} prix 70€

Marie DUPUIS

2^e prix 60€

Mathieu LACQUEMENT

3^e prix 50€

Fabrice CORNETTE

Du 4^e au 10^e prix 40€

Michèle DUBUISSON (4^e)

Anne Sophie BOONE (5^e)

Bernadette MACQUIN (6^e)

Michèle HENRI (7^e)

Maxence CRINCHON (8^e)

Julie DELHAL (8^e)

Peggy DELHAIE (8^e)

Bernard DUSART (8^e)

Jean-Louis BOUDIN (9^e)

Jean-Luc HAUDEGAND (10^e)

Jean-Pascal PIQUE (10^e)

Du 11^e au 17^e 30€

Francine LEGROS (11^e)

Laurent SETAN (11^e)

Laurence HUCHETTE (12^e)

Aline COLLET (13^e)

Philippe VANHULLE (14^e)

Romain CHASSEREAUX (15^e)

Ophélie VALENCOURT (16^e)

Laurent KAMINSKI (17^e)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Voix soit 13 Voix POUR dont 2 Procurations (Jean Pierre SPYCHALA, Fabienne SARRUT) Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Anne-Flore DESAINT, Stéphan CHOJEAN, Patrice NOEL, Jean-Claude NICODEME,



Chantal CHARLES, Cécile DUTEILLEUL, Daniel DOLPHIN, Didier CAVROIS, Johan HAUDRECHY, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Marlène SAINT AUBERT approuve l'attribution des prix pour le concours des maisons illuminées selon le classement ci-dessus et pour une enveloppe totale de 860 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Les investissements pour le budget à venir : Cette année sont prévu 786 000€ d'investissement dont 23 000€ pour l'étude de faisabilité du Cœur de bourg contre 245 000€ l'année dernière. Certaines choses ne pourront donc pas être entreprises cette année, notamment, la réfection du sol de la salle des sports ainsi que l'éclairage.

Le principal investissement concernera la salle des fêtes.

Il y a ensuite l'aménagement du cimetière, qui est incontournable. Cela comprend l'achat de nouvelles cases de columbarium pour 8 000€, la reprise de concessions 16 000€ et l'achat du terrain avec l'évaluation domaniale sollicitée par Monsieur Daniel DOLPHIN qui a procédé à la demande dématérialisée d'avis du Domaine.

Les travaux de voirie : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Johann HAUDRECHY, Conseiller délégué à la Valorisation de l'espace public.

Un parking avec infiltration des eaux pluviales est prévu rue du Docteur Calmette : celui-ci sera fait en dalles carré béton.

Ensuite, 35 000€ seront destinés à la réfection de trottoirs rue Césaire Huart, rue Armand Delbove, et rue Evariste Boussemart.

L'achat de panneaux signalétiques est également à intégrer au budget notamment des panneaux PMR et des panneaux d'arrêt minute, réclamés par les commerçants. De nouveaux disques bleus en carton ont été commandés afin que les commerçants puissent les distribuer à leur clientèle.

Madame le Maire précise également qu'une zone bleue n'est pas réalisable sur la route départementale : la création de places ponctuelles « zone bleue » devant les commerces n'est en effet pas réglementaire ; selon la Loi, il faudrait placer toute la rue Barbusse en Zone bleue, ce qui impacterait sensiblement le stationnement des riverains de la rue. Voilà pourquoi, le choix s'est porté sur des arrêts « minute » à destination des commerçants (arrêts de 20 minutes à 2 heures dans les faits).

Les jardins partagés : Monsieur DOLPHIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, travaille sur des devis concernant la réalisation d'abris de jardin. Une subvention a été demandée au Département. Les travaux pourront débuter début avril grâce à une dérogation et permettront de réaliser 10 jardins partagés avec 10 abris de jardin pour environ 31 000€.

Le matériel des Services Techniques : seront investis pour un peu moins de 6 000€ investis dans l'achat de deux machines.

Matériel mairie : il est prévu l'acquisition de deux ordinateurs pour les services comptabilité, l'accueil et un ordinateur portable pour la bibliothèque.



Il est également prévu un peu plus de 22 000€ pour l'étude de faisabilité « Cœur de Bourg » et 50 000€ pour la réalisation de l'agence postale.

Des subventions sont demandées pour la salle des fêtes et les jardins partagés ce qui correspond à 387 986€.

L'éclairage public : Monsieur Jean-Claude NICODEME, Conseiller délégué à la Sécurité et la Tranquillité publique, explique qu'afin de faire face à l'augmentation des prix de l'énergie de 120%, il serait préférable d'équiper l'éclairage public de détecteurs de jour, changer les programmations et faire une coupure d'éclairage pendant la nuit particulièrement l'été sauf sur la route départementale. Monsieur Dolphin pense qu'il est préférable d'informer les Présellois avant les coupures notamment par le prochain bulletin municipal.

Madame Anne-Flore DESAINT, Adjointe à l'Huma-Responsabilité et au Développement Durable, explique que l'équipement est vieillissant et que le changement de tête d'ampoule en leds serait également une idée afin de réduire les coûts.

La Jeunesse : Monsieur Stéphan CHOJEAN, Premier Adjoint délégué à l'Enfance/Jeunesse, explique dans un premier temps qu'il est de plus en plus difficile de recruter des animateurs. Mais que malgré cela, le centre a toujours autant de succès et répond aux attentes des parents et enfants.

Madame le Maire souhaite aussi annoncer qu'une famille ukrainienne a été accueillie au village ; afin d'accompagner leur intégration, elle aimerait qu'il soit possible d'offrir le centre ou les sorties aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Andrine FRANÇOIS-LAGNY,
Maire de Préseau.

